



REGLEMENT - OPEN CARNA 2018 -



Manche départementale du Pas-De-Calais (62)

De l'Open Carna des Hauts-de-France Secteur Audomarois le 20 Octobre 2018

Notre nouvelle grande région offre une belle diversité de milieux propices à la pêche des carnassiers aux leurres. Nous savons que vous êtes de plus en plus nombreux à apprécier cette pêche dynamique étroitement liée à une vision plus durable de gestion des ressources piscicoles.

A travers cinq concours, un dans chaque département de notre région, nous vous proposons de vous rencontrer et de découvrir de nouveaux terrains de jeux. Vous avez la possibilité de participer à une ou plusieurs de ces manches en sachant que votre participation à au moins trois dates vous intégrera automatiquement au classement de l'Open Carna des Hauts-de-France 2018.

1. LA MANCHE DÉPARTEMENTALE DU PAS DE CALAIS

1.1. Nombre de participants et modalités d'inscription

La participation à cette manche départementale est limitée à 60 participants. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte (autorisation et décharge parentale à fournir).

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 20€ par participant (repas du midi inclus ou 15 euros repas non compris).

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 28/05/2018 en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site internet de l'Association Régionale <https://peche-hautsdefrance.com>, sur le site internet de la Fédération Départementale www.peche62.fr ou sur sa page Facebook (fédération de pêche du Pas-De-Calais). Les inscriptions seront validées une fois le dossier d'inscription complet retourné (ou déposé) au siège de la Fédération Départementale Du Pas De Calais et par ordre d'arrivée.

Le dossier complet se compose :

- De la fiche d'inscription,
- Du droit à l'image,
- De l'autorisation parentale pour les personnes mineures,
- Du règlement par chèque libellé au nom de la Fédération.

Chaque pêcheur devra être en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur dans le département où se déroule la manche du Challenge et donc disposer d'une carte de pêche valable au moment de la manifestation. Pour les pêcheurs n'ayant pas accès à la réciprocité (pas de timbre URNE/EHGO/CHI), la carte journalière ainsi que l'option « URNE » sont en vente sur le site internet www.cartedepeche.fr.

1.2. Règlement

La pêche aux leurres artificiels et la pêche au mort manié sont autorisées (les espèces faisant l'objet d'attribution de points sont interdites pour le mort manié, l'équipement des pêcheurs sera vérifié) et les vifs ou autres appâts naturels interdits.

L'utilisation d'attractants est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne à la fois, la canne devra être tenue à la main.

L'utilisation de l'épuisette est fortement recommandée (épuisette métallique interdites, épuisettes en caoutchouc conseillées).

Gaffe, « fish-grip » ou « pinces à poissons » interdits.

La conservation des captures lors du travail de mesure devra être la plus brève possible. La remise à l'eau de tous les poissons est obligatoire.

La distance entre chaque participant sera au minimum de 5 mètres.

La possession d'un téléphone portable équipé d'un appareil photo est obligatoire pour les participants.

1.3. Comptabilisation des points

La comptabilisation des points se fera grâce à une procédure d'autocontrôle des pêcheurs.

Pour se faire, la détention d'un appareil photo numérique (ou téléphone portable équipé) sera obligatoire (avec câble de téléchargement smartphone uniquement si photos de bonne qualité). Sans appareil photo, il vous sera impossible de participer au concours. Si la photo est floue, mal cadrée ou de mauvaise qualité, la prise ne sera pas comptabilisée.

Une fiche de capture devra être renseignée après chaque capture (devront être visibles sur la photographie : le poisson, un moyen de mesure et le badge fourni par la FD 62 le matin de l'épreuve).

Une ou plusieurs personnes de l'encadrement surveilleront le bon déroulement de la rencontre et le respect du règlement au fil de la journée.

Les poissons n'atteignant pas les mailles précisées ci-dessous ne sont pas comptabilisés pour le gain du concours.

Lors de la manche départementale, les points seront comptabilisés de la façon suivante :

Espèce	Maille	Points par poissons maillés	Points par poissons non maillés	Points de pénalités pour poissons tués
Brochet	60 cm	1 point par cm	3	- 100
Sandre	50 cm		2	
Perche	15 cm		1	
Chevesne	20 cm		1	
Barbeau	30 cm		1	
Truite	25 cm		1	
Silure	Aucune	1 point par cm avec un coefficient de 0,5 à partir de 80 cm	1	

Les ex-æquo seront départagés dans un premier temps sur la base du nombre de poissons pris, du plus gros poisson capturé dans un second temps puis finalement le plus jeune remportera la place.

La remise à l'eau d'un poisson mort maillé ou non, entrainera une pénalité de 100 points (quelle que soit sa taille). Le poisson ne pourra pas être repris par le participant.

Des dotations spéciales seront attribuées au meilleur jeune (entre 12 et 16 ans), la première femme et au pêcheur ayant capturé le plus gros poisson.

1.4. Déroulement de la journée

La manche départementale Du Pas-De-Calais se déroulera de la façon suivante :

- 8h00 : Présentation du déroulé de la journée :
 - o Présentation du concours (challenge et manche, rappel du règlement...),
 - o Présentation du parcours (distribution des plans, des badges, des mètres...),
 - o Rappel sur la comptabilisation des points (espèces, mailles, coefficients...),
 - o Consignes diverses : respect des propriétés privées et des autres usagers du site (autres pêcheurs, promeneurs...).
- 9h00 : Début du concours ;
- 12h00 : Arrêt du concours pour rassemblement des pêcheurs. (toutes les fiches de captures devront être rendues à 12h15 pour être valables) ;
- 13h30 : Reprise du concours.
- 16h30 : Fin du concours (toutes les fiches de captures devront être rendues à 16h45 pour être valables) ;
- 17h00 : Annonce du classement de la manche du Pas-De-Calais puis du classement final du challenge régional (remises des lots, suivie d'un verre de l'amitié).

Le lieu de rendez-vous : Sera précisé ultérieurement après inscription par Mail.

Pour plus de renseignements merci de contacter la Fédération du Pas-De-Calais au 03.91.92.02.03

2. LE CONCOURS REGIONAL

La participation à au moins trois des cinq manches entrainera une place dans le classement pour le gain du challenge régional. Si un pêcheur participe à plus de trois manches, ses trois meilleurs résultats seront comptabilisés pour le gain du concours.

Le classement acquis lors d'un concours départemental se traduira en points dont la somme déterminera un nouveau classement pour le gain du concours régional (les participants n'ayant capturé aucun poisson maillé durant une manche départementale n'obtiendra aucun point pour le classement de l'Open Carna).

Place	Points
1	6000
2	5900
3	5800
4	5700
5	5600
6	5500
7	5400
8	5300
9	5200
10	5100
11	5000
12	4900
13	4800
14	4700
15	4600

Place	Points
16	4500
17	4400
18	4300
19	4200
20	4100
21	4000
22	3900
23	3800
24	3700
25	3600
26	3500
27	3400
28	3300
29	3200
30	3100

Place	Points
31	3000
32	2900
33	2800
34	2700
35	2600
36	2500
37	2400
38	2300
39	2200
40	2100
41	2000
42	1900
43	1800
44	1700
45	1600

Place	Points
46	1500
47	1400
48	1300
49	1200
50	1100
51	1000
52	900
53	800
54	700
55	600
56	500
57	400
58	300
59	200
60	100

En cas d'égalité finale, et de la même manière que pour le gain d'un concours départemental, les ex-æquo seront départagés dans un premier temps sur la base du nombre de poissons pris, du plus gros poisson capturé dans un second temps puis le plus jeune remportera la place.

La remise des prix du concours régional se fera lors de la dernière manche. En cas d'absence à cette dernière manche, vous serez contacté par l'une des Fédérations et vous pourrez récupérer votre lot dans un délai de 2 mois à compter de la date de la dernière manche.

3. COMPORTEMENT ET RESPONSABILITES

Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, toute tentative de tricherie ou manquement au règlement ou code de l'environnement entraînera l'exclusion définitive du participant, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé. Tout participant en état d'ébriété manifeste et/ou créant un quelconque désordre verra son équipe disqualifiée.

Toute personne devra être assurée individuellement, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de bris de matériel.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage.